

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 12 juillet 2022 portant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président, du 2 au 23 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à :

- Monsieur Valentin RABOT vice-président, du 2 au 10 août 2024 inclus,
- Monsieur Marc HOFFSESS conseiller métropolitain délégué, du 12 au 23 août 2024 inclus.

pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Syamak AGHA BABAEI.

Fait à Strasbourg, le 16 JUIL. 2024

Pia IMBS



Transmis en préfecture le : 16 JUIL. 2024
Publié à compter du : 16 JUIL. 2024
Notifié le : 16 JUIL. 2024
Certifié exécutoire le : 16 JUIL. 2024
(articles L 2131-1 et 2 du Code général
des collectivités territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

Secrétariat général – service des assemblées